



TEXTE ADOPTÉ n° 717
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

7 avril 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'accession de la France
au protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux
créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 286, 457, 458 et T.A. 111 (2015-2016).

Assemblée nationale : 3578, 3615 et 3620.

Article unique

Est autorisée l'accèsion de la France au protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, signé à Paris le 28 août 1952, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2016.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3578.